

Gérer son atelier fromager :

Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène produits laitiers et fromages fermiers

FORMATION

Formation dispensée par
un formateur agréé FNEC,
FNPL et Institut de
l'Élevage

3 jours soit 21 heures

Délivrance d'une attestation à
l'issue de la formation permettant
de bénéficier d'une aide
supplémentaire à l'animal

*La formation se déroulera au
CFPPA de Melle
de 8 heures 30 à 17 heures*

Réglementations applicables
aux ateliers fermiers

Dates de formation :

30-31 janvier et 1^{er} février 2018

GUIDE des BONNES PRATIQUES D'HYGIENE

Produits laitiers et fromages fermiers

Objectifs de la formation

- Réglementations applicables aux ateliers fermiers
- Les 4 germes indésirables ciblés par le GBPH
- Lire, comprendre et s'appropriier le GBPH pour l'adapter à son atelier

Publics de la formation

- Fromagers ou futurs fromagers
- 8 stagiaires min. et 15 max.

Durée de la formation et effectif

- 3 jours, soit 21 heures

Programme de la formation

- Le cadre réglementaire : HACCP et normes bactériologiques
- Les 4 principaux germes pathogènes des produits laitiers et fromages fermiers
- Expériences de microbiologie (travaux pratiques d'ensemencement et lecture des résultats)
- Le GBPH : définition, utilisation et application à votre atelier fermier (vos locaux et vos fabrications) après une visite d'atelier fromager
- Bilan de la formation

Moyens pédagogiques

- Une formatrice ingénieur-formateur spécialisée et agréée
- Une équipe de professionnels expérimentés
- Un laboratoire de microbiologie et des techniciens de laboratoire expérimentés
- Un réseau dense et proche de professionnels impliqués depuis de nombreuses années dans la formation

Restauration – Hébergement - - Possibilité d'arriver la veille

- Il est possible de se restaurer au self du lycée du lundi midi au vendredi midi (petits déjeuners et dîners compris) **Tarifs 2017** : de 4,68 € à 7,60€ le déjeuner et le dîner (selon le statut)
- Un hébergement est également possible au centre durant la formation **Tarifs 2017** : 32,95 € la semaine du lundi soir au vendredi matin 8h00 ou 8,67€ la nuitée

Financement de la formation

Prise en charge possible :

- par VIVEA pour les exploitants cotisant et ceux en démarche d'installation,
- par les entreprises pour les salariés agricoles,
- par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- par le CPF
- ...

Nous contacter

Coût de la formation
24€/h soit 504€
+ 15€ de guide (tarif préférentiel)

Contactez-nous.



Cette action de formation est cofinancée par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le Fonds Social Européen

